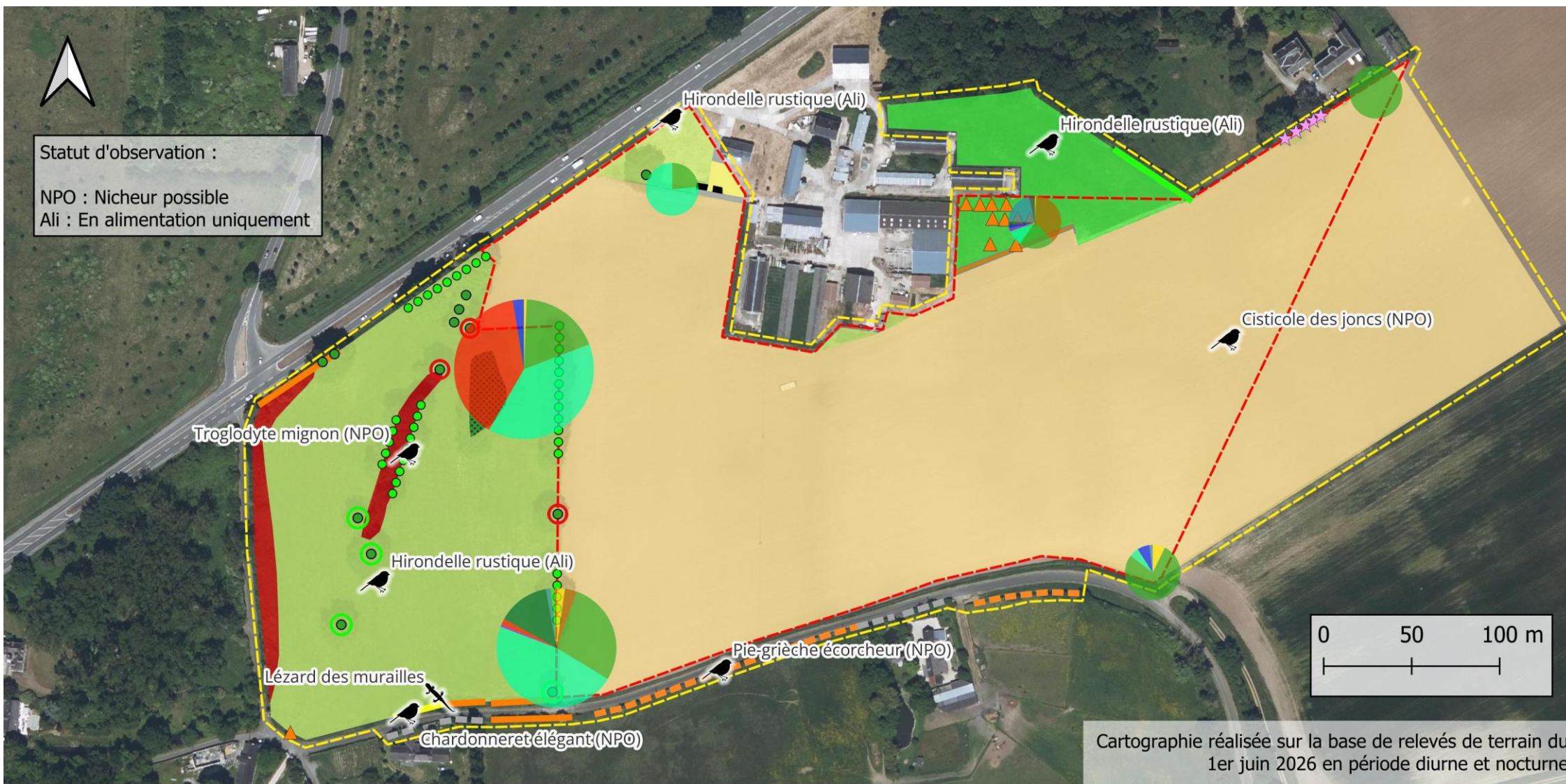




Statut d'observation :
NPO : Nicheur possible
Ali : En alimentation uniquement

- Zone d'étude faune-flore

Périmètre du projet

Espèce invasive avérée : Robinier faux-acacia

Faune patrimoniale observée

Oiseaux

Reptiles

Structure bocagère

Alignements d'arbres d'intérêt biologique

Haies arborées dense

Haies arbustives denses

Haies arbustives peu denses

Haies buissonnantes denses

Haies horticoles

Arbres d'intérêt biologique avéré

Arbres d'intérêt biologique potentiel

Arbres sans intérêt biologique particulier

Arbustes sans enjeux

Habitats (Code CORINE Biotopes)

Culture de blé (82.1)

Jardins (85.3)

Zones rudérales (87.2)

Prairie mésophile à tendance calcicole (38.21)

Prairies mésophiles (38.2)

Ronciers (31.831)

Bosquet d'intérêt biologique (84.3)

Remblais, voiries

Bâtis
- Abondance relative des Chiroptères

Barbastelle d'Europe

Pipistrelle commune

Pipistrelle de Kuhl

Pipistrelle de Nathusius

Murin d'Alcathoe

Murin de Bechstein

Murin à moustaches

Grand Murin

Murins indéterminés

Noctule commune

Noctule de Leisler

Sérotine commune

Groupe des sérotules

Oreillard gris

Cartographie réalisée sur la base de relevés de terrain du 1er juin 2026 en période diurne et nocturne

Environnement / Occupation du sol

Le site d'étude est localisé dans un contexte bocager fortement dégradé au niveau du site du projet, constitué à 90% par une culture intensive de blé. Les alentours sont composés de prairies, de cultures et d'un boisement au sud-est. La prairie permanente, à l'ouest du site du projet, est composée et entouré quasi exclusivement par des chênes centenaires, d'intérêt biologique avéré (présence du grand capricorne) et/ou potentiel (arbres à cavités...)

Le site du projet comprend quelques prairies de fauche (code CORINE Biotopes 38.2 sur la cartographie), majoritairement composé par la folle avoine (*Avena fatua*). Une prairie de fauche comprise en partie dans l'enceinte du périmètre du projet, est à tendance calcicole, avec des espèces plus typiques de ces milieux comme le lin bisannuel (*Linum bienne*), l'orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), campanule raiponce (*Campanula rapunculus*)... Malgré la présence d'espèces issues de milieux plus perturbés comme la folle avoine, cette prairie pourrait s'apparenter à un habitat d'intérêt communautaire N2000 (6510) : « Prairie maigre de fauche de basse altitude ».

ZNIEFF de type 1 et 2, et sites Natura 2000 ZPS et ZSC « Basses vallées angevines » localisés à environ 3,5 km du site du projet, sans qu'il y ait de lien direct. Un ruisseau, localisé à 150 mètres au sud du site, vient alimenter ces basses vallées et créé une continuité écologique secondaire (trame bleue).

Enjeux faune-flore

Flore : les espèces observées sont communes dans ce type de milieu en Maine-et-Loire. Une trentaine d'espèces a été relevée au sein des prairies du site. La culture est quant à elle monospécifique (blé). Une espèce invasive avérée, le robinier faux-acacia, a également été observée et bien implantée en limite du site, au sein d'une haie horticole au nord-est.

Faune : Les relevés ont été réalisés le 1^{er} juin 2026, par temps ensoleillé et très chaud, avec un vent faible (5-10 km/h en moyenne). Plusieurs espèces patrimoniales fréquentant le site ont été observées lors des relevés :

Enjeux avifaune : 5 espèces patrimoniales relevées, dont 4 en reproduction possible sur le site d'étude (cf. cartographie). La Cisticole des joncs nidifie possiblement au sein même de la culture en raison de la densité et hauteur des céréales. Toutefois, elle est vouée à être régulièrement perturbée, cet habitat n'étant pas naturel et pouvant constituer un piège écologique. La culture représente donc un enjeu faible malgré tout.

Les autres espèces nidifient au sein des haies en pourtour du site. Une espèce a été observée sur site en alimentation uniquement : l'hirondelle rustique, nidifiant probablement au sein de l'exploitation au nord du périmètre. La pie-grièche écorcheur a été observée en nidification possible en bordure sud du site, de l'autre côté de la route. Cette espèce représente un enjeu fort et devra être prise en compte dans le cadre du projet, qui pourrait occasionner un dérangement significatif pour cette espèce en période sensible de nidification.

Enjeux reptiles : 1 seule espèce patrimoniale a été observée : le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*). Il n'est toutefois pas exclu que d'autres espèces soient présentes, comme le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), ou divers serpents, qui fréquenteraient majoritairement les lisières des haies et fourrés. Le périmètre du projet ne comporte ainsi pas d'enjeux vis-à-vis de ce taxon.

Enjeux chiroptères : Au moins 11 espèces contactées lors des relevés nocturnes, dont la pipistrelle de Nathusius, la sérotine commune et la noctule commune, toutes trois vulnérables en région Pays de la Loire. La culture intensive n'est pas d'intérêt pour ce taxon, qui préférera chasser et se déplacer au sein des milieux plus naturels. Il convient toutefois de prendre en compte ce taxon, notamment vis-à-vis de la pollution lumineuse en phase travaux.

Autres taxons : Aucune espèce patrimoniale d'insectes ou de mammifères terrestres n'a été observée. La grenouille verte a été entendue au sein du boisement au nord-est du site, sans enjeux vis-à-vis du projet.

Mesures préconisées

En raison de la nature du projet et des travaux, avec l'application de mesures d'évitement et de réduction appropriées, le projet n'est pas en mesure d'impacter la faune et la flore locale. Les mesures préconisées pour s'assurer de l'absence d'incidence significative sont les suivantes :

Préservation de l'intégralité des haies, et arbres isolés d'intérêt biologique (avéré ou potentiel), en bordure de site ;

Préservation de la prairie mésophile à tendance calcicole : cette prairie présente certaines caractéristiques pouvant amener à sa classification en tant qu'habitat d'intérêt communautaire N2000 (code 6510). L'évitement est recommandé en l'absence de relevés complémentaires en période favorable plus précoce (avril-mai) afin de s'assurer, ou non, de l'absence d'enjeux notables ;

Mise en place d'un balisage pendant travaux pour éviter toute incidence sur les milieux prévus à être préservés. Les travaux, et donc le balisage, devront faire en sorte d'éviter d'impacter le système racinaire des arbres, notamment des chênes centenaires à proximité à l'ouest du projet ;

Réduction de la pollution lumineuse : Les travaux sont à proscrire la nuit, en faveur des chiroptères et insectes notamment.

Adaptation de la période de travaux : travaux de terrassement (sol à nu) à réaliser entre mi-septembre et fin février.

Réduction du dérangement pendant travaux : création de merlons de terre d'environ 2,5 m de haut entre la zone de travaux et les prairies, haies et boisements, réduisant les incidences visuelles et sonores sur les espèces pouvant se reproduire au sein de ces espèces. Les travaux au droit des merlons, sur leur emplacement, sera réalisé en période propice : de mi-septembre à fin février. Interdiction de réaliser les travaux à proximité immédiate des haies/boisements en dehors de cette période, notamment de la haie abritant la pie-grièche écorcheur.